

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

Le constat est unanime d'une difficulté majeure de l'école publique à parvenir à réduire les inégalités en permettant la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture commune.

Depuis quarante ans, les politiques successives de l'éducation prioritaire ont été un des vecteurs de lutte contre ces inégalités sans pour autant parvenir à les réduire suffisamment. Les raisons en sont multifactorielles et n'engagent évidemment pas la seule responsabilité de l'école. Même si les réformes successives ont régulièrement déstabilisé le travail engagé, la politique d'éducation prioritaire n'a pas été vaine : elle a contribué à contenir les écarts de niveau scolaire dans une société où l'injustice sociale les creuse constamment.

Les perspectives proposées par le rapport Mathiot-Azéma, publié en 2019, comme les volontés de transformation annoncées depuis par Jean-Michel Blanquer sont loin d'être rassurantes. L'avenir de l'éducation prioritaire y est menacé.

La délabellisation des REP, dont la gestion ne serait plus assurée nationalement mais serait laissée aux rectorats, laisse craindre un transfert progressif de la politique d'éducation prioritaire vers les régions académiques et les académies, au risque de renforcer le recours à des critères variables d'un territoire à l'autre, qui au lieu de prendre appui sur des critères sociaux seront marqués par les enjeux politiques locaux.

Le dédoublement des classes de GS, CP et CE1 ne peut constituer, en soi, une mesure suffisante alors que tous les autres niveaux conservent leurs effectifs. La mise en place des CP-CE1 dédoublés s'est par ailleurs accompagnée de la disparition des « Plus de Maîtres que de classes » et d'injonctions pédagogique contestables.

Le cœur de la politique d'éducation prioritaire, c'est le travail quotidien des personnels. Il nécessite des pratiques pédagogiques et didactiques capables de contribuer au dépassement des difficultés d'apprentissage des élèves, un travail éducatif construisant une vie scolaire favorable aux conditions d'apprentissage des élèves et aux conditions de travail des agent-es et bien sûr les moyens matériels et humains pour y parvenir. Les primes et bonifications inhérentes à l'exercice en Éducation Prioritaire doivent être maintenues pour l'ensemble des personnels.

### **Ce n'est pas ce qui est au centre des projets actuels.**

L'éducation prioritaire, au sein de l'école publique a besoin d'une politique capable de soutenir le travail quotidien des personnels, baissant significativement les effectifs dans toutes les classes, proposant de la formation, de l'accompagnement et du temps nécessaire au travail d'équipe. L'éducation prioritaire doit revenir à son principe fondateur : plus de moyens pour les plus fragiles et cela doit se percevoir matériellement dans les classes en termes d'effectifs, d'équipements et d'ouverture socio-culturelle sur le territoire.

L'Éducation prioritaire doit être l'outil de la démocratisation de l'accès aux savoirs et à la culture commune : le service public national d'éducation doit tout mettre en œuvre pour lutter contre les inégalités et garantir partout le droit de toutes et tous à l'éducation, à la formation et à la réussite scolaire.

La carte de l'éducation prioritaire doit répondre à des critères transparents (économiques, sociaux et scolaires). Elle doit être établie au plan national afin de garantir le principe d'égalité des territoires et dans l'accès au service public d'éducation. Elle doit aussi être construite en concertation avec les organisation syndicale et l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation. Cette carte doit inclure les écoles (notamment « orphelines ») et les établissements (collèges et lycées) qui en relèvent.

Cela doit notamment passer par la mise en œuvre d'un label unique ne distinguant plus différents types d'écoles ou d'établissements. Les lycées professionnels, généraux ou technologiques doivent de nouveau pouvoir y être inclus.

Elle doit également aller de pair avec une politique déterminée de développement de la mixité sociale, menée en interministériel et avec les collectivités locales. L'absence de mixité sociale est en effet incompatible avec l'idéal républicain. Les classes sociales différentes se rencontrent de moins en moins, se parlent de moins en moins, notamment parce que dès leur plus jeune âge, les enfants sont de moins en moins scolarisés ensemble. C'est bien le partage des valeurs citoyennes et républicaines, ainsi que du principe de laïcité, essentiels pour la cohésion sociale qui est en jeu.